

ARQUEBUSE GENÈVE

VOUS INVITE AU

35^{ÈME} TIR DU SALON DE L'AUTOMOBILE DE GENÈVE 2015

SAMEDI 14 MARS – LE MATIN

DIMANCHE 15 MARS – LE MATIN

VENDREDI 20 MARS – APRES-MIDI

DIMANCHE 22 MARS – LE MATIN

AU STAND DE SAINT-GEORGES

DE L'ARQUEBUSE

AU PETIT-LANCY

À GENÈVE



ORGANISÉ PAR LE GUIDON GENEVOIS
Sous-section de
L'ARQUEBUSE GENÈVE

Chers amis tireurs,

Soyez les bienvenus à notre

**35^{ème} Tir du Salon de l'automobile
de Genève 2015 à 300 mètres**

Les membres du
GUIDON GENEVOIS
Sous-section de l'Arquebuse Genève

se réjouissent de vous accueillir pour leur traditionnel Tir du Salon.

Ils espèrent vous voir nombreux
et vous souhaitent des résultats de haut niveau.

Une planche de prix intéressante vous est proposée.

Un déplacement à Genève ne peut être qu'un jour de fête !

À bientôt.

DISPOSITIONS GENERALES 2015

Genre de tir : Concours de société (anciennement tir groupe B)

Lieu : Stand de Saint-Georges
Route du Pont-Butin 8
1213 Petit-Lancy

Dates et heures :

Samedi 14 mars 2015
de 08h00 à 11h30

Dimanche 15 mars 2015
de 08h00 à 11h00

Vendredi 20 mars 2015
de 14h00 à 18h00

Dimanche 22 mars 2015
de 08h00 à 11h00

Le bureau est fermé 30 minutes avant la fin du tir

Participation : Les sections affiliées à la FST sont invitées et peuvent inscrire un nombre illimité de groupes de 3 tireurs.

Les tireurs individuels sont admis même si leur société ne peut pas former de groupe.

Seuls les titulaires d'une licence sont admis au tir. Pour les tireurs actifs « B », les prescriptions FST sont applicables.

Inscriptions : Elles sont à adresser par courrier à l'adresse suivante :

Guidon Genevois
Stand de Saint-Georges
Route du Pont Butin 8
1213 Petit-Lancy

ou par mail à l'adresse suivante : guidon@arquebuse.ch

Délai : Le **7 mars 2015**, au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Les sociétés retardataires ainsi que les tireurs individuels peuvent s'inscrire au stand les jours de tir pour autant que des cibles soient encore disponibles.

Mutations : Un tireur de groupe peut être remplacé par un membre de la même société à condition que la mutation soit annoncée avant que le premier tireur du groupe n'ait tiré.

Armes : Le tireur supporte les dérangements de son arme, à l'exception des ruptures de matériel.

Position :	Arme libre	Cat. A :	genou
	Arme standard	Cat. A :	couché bras franc
	Fusil d'assaut 57	Cat. D :	bipied réglementaire
	Fusil d'assaut 90	Cat. D :	bipied réglementaire
	Mousqueton	Cat. D :	couché bras franc

Les vétérans (V) nés en 1945 et années antérieures (de 60 à 69 ans) ainsi que les seniors vétérans (SV) nés en 1935 et années antérieures (dès 70 ans) peuvent tirer en position couchée appuyée avec le mousqueton ou en position couchée bras franc avec l'arme libre.

Aucun allègement de position n'est prévu pour les juniors (J) nés entre 1995 et 1998 (de 17 à 20 ans) et pour les adolescents (JJ) nés avant 1998 (moins de 16 ans).

Munition : Seule la munition d'ordonnance fournie par les organisateurs et délivrée sur place est autorisée. Elle est comprise dans le prix des passes. Les douilles restent la propriété de la société organisatrice.

Résultats : Les résultats et répartitions ultérieures seront adressés directement aux chefs de groupe après la fin du tir.

Les distinctions et répartitions immédiates sont à retirer sur place pendant la durée du tir.

Dispositions finales : Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions du plan de tir.

Pour tous les cas non prévus par les présentes dispositions, le règlement RTSp de la FST fait foi.

REGLEMENT DU CONCOURS DE GROUPES 2015

Catégories :

2 catégories

Cat. A : toutes les armes

Cat. D : les armes d'ordonnance uniquement

Participation :

Un groupe est formé de 3 tireurs. Tous les tireurs doivent faire partie de la même section de la FST, la licence faisant foi. Un tireur ne peut participer qu'à un seul groupe.

Chaque section peut présenter plusieurs groupes. Lors de l'inscription, une liste nominative des tireurs doit être communiquée aux organisateurs avec indication de la catégorie et du numéro de licence.

Rangeurs :

Les tireurs se présentent individuellement après avoir retiré leur livret de tir au bureau et effectuent leur programme dans l'ordre de leur arrivée. Les cibles seront réservées au fur et à mesure de la réception des inscriptions.

Classement :

L'addition des résultats des 3 tireurs donne le résultat du groupe. En cas d'égalité, les meilleurs résultats individuels sont déterminants, puis le total des coups au centième.

Répartition :

Le 100% de la finance d'inscription des groupes, augmenté du 50% de la différence éventuelle de la cible à répartition immédiate, sera réparti selon un barème au 50 % des groupes classés dans chaque catégorie.

Prix :

Catégorie sport : premier prix Frs 120.-, dernier prix Frs 5.-

Catégorie ordonnance : premier prix Frs 120.-, dernier prix Frs 5.-

REGLEMENT DU CONCOURS DES ROIS DU TIR 2015

Roi du tir :

Le classement est établi au total des 3 cibles :

Groupe 100%

Guidon 100%

St-Georges 10%

En cas d'égalité, appui par le résultat au centième, ensuite par l'âge.

Prix :

Catégorie Sport :

Premier prix : Frs. 100.-

2^e prix : Frs. 50.-

3^e prix : Frs. 30.-

Catégorie Ordonnance :

Premier prix : Frs. 100.-

2^e prix : Frs. 50.-

3^e prix : Frs. 30.-

Roi du tir junior :

Le classement est établi au total des cibles Groupe et Guidon. En cas d'égalité, appui par le résultat au centième, ensuite par l'âge.

Les 3 premiers reçoivent un prix dans chaque catégorie.

Premier prix : Frs. 30.-

2^e prix : Frs. 20.-

3^e prix : Frs. 10.-

PLAN DE TIR 2015

Livret de tir : Frs. 8.-, obligatoire

• **CIBLE EXERCICE**

Cible : A 10

Nombre de coups : 5, libre passage aux autres cibles

Nombre de passes : Illimité

Armes : Toutes les armes

Position : Libre

Prix de la passe : Frs. 5.-, munition comprise

Répartition : Aucune

• **CIBLE GROUPE**

Cible : A 10

Nombre de coups : 15, 5 coups coup par coup et 2 séries de 5 coups

Armes : Toutes les armes

Position : Voir dispositions générales

Nombre de tireurs : 3 par groupe

Finance d'inscription :
pour les groupes : Frs. 30.-
pour les groupes juniors : Frs. 15.-
pour les tireurs individuels : Frs. 25.- par tireur
pour les tireurs individuels juniors : Frs. 15.- par tireur
munition comprise

Distinction : Distinction ou carte-couronne à Frs 12.-
Distinction ou carte-couronne à Frs 15.- pour les tireurs ayant tiré toutes les cibles.

	Arme libre Standard	Fass 57/02	Fass 90 Mousqueton Fass 57/03
Elite	131	119	124
V et J	129	117	122
SV et JJ	128	116	121

Répartition : ultérieure pour les groupes, selon règlement du concours de groupes

CIBLE GUIDON

Cible : A 10
Armes : Toutes les armes
Position : Voir dispositions générales
Nombre de coups : 6 coups, coup par coup
Prix de la passe : Frs 17.-
Frs 10.- pour les juniors
munition comprise

Répartition immédiate :

Points	Cat. A	Cat. D
60	60.-	80.-
59	40.-	60.-
58	20.-	40.-
57	12.-	30.-
56	10.-	23.-
55	8.-	18.-
54		12.-
53		8.-
52		5.-

Disposition spéciale : Dans la mesure où le paiement comptant en espèces n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupes. La répartition en espèces doit être retirée avant la fin du tir. Des prétentions ultérieures ne seront pas prises en considération.

• CIBLE SAINT-GEORGES

Cible : A 100
Nombre de coups : 5, au coup par coup
Armes : Toutes les armes
Position : Voir dispositions générales
Prix de la passe : Frs 15.-
Frs 8.- pour les juniors
munition comprise

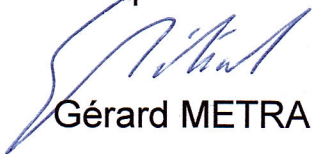
Classement : à l'addition des 5 coups, en cas d'égalité appui par le résultat au centième, ensuite par l'âge

Répartition : Classements par catégorie :
1) armes de sport
2) armes d'ordonnances
60% du produit des passes au 50% des tireurs dans chaque catégorie
Catégorie sport : Premier prix : Frs 80.- Dernier prix Frs 5.-
Catégorie ordonnance : Premier prix : Frs 100.- Dernier prix Frs 5.-

Pour les organisateurs :

Arquebuse Genève

Le président :



Gérard METRAL

Genève, le 15.12.2014

Approuvé par l'Association Sportive Genevoise de Tir

Le responsable des tirs libres :



Otto KUNZ

Genève, le 15 dec. 2014